INFORMATION IMPORTANTE

concernant votre bordereau de cotisations de non salarié 2026

Le conseil d'administration de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire vous a accordé une prise en charge partielle de cotisations.

Celle-ci a bien été déduite du montant total de vos cotisations de l'année 2026.

Nous attirons votre attention sur une erreur présente sur le bordereau d'appel des cotisations de non-salariés 2026 qui vient de vous être adressé.

- ⇨ **Si vous êtes mensualisé et prélevé pour le paiement du solde restant dû**, les montants des prélèvements mentionnés sur votre bordereau sont erronés :
  • XXX euros le 30/11/2026,
  • XXX euros le 31/12/2026.
  Ces montants seront automatiquement recalculés et ajustés en fonction de la somme restant à régler. Aucune démarche de votre part n'est nécessaire.

- ⇨ **Si vous êtes n'êtes pas prélevé pour le paiement de vos cotisations**, le montant indiqué sur le talon d'identification à joindre à votre paiement figurant en page 1 de votre facture, est erroné.
  Il faut par conséquent prendre en compte le montant présent sur le tableau « détail des opérations relatives aux cotisations de l'année 2026 » figurant page 2

Nous vous prions de nous excuser pour ce désagrément, et vous invitons à nous contacter par mail à l'adresse suivante contactprectx.blf@bcl.msa.fr ou par téléphone au 02 48 55 40 50 en cas d'incompréhension.

La MSA Beauce Cœur de Loire